



S3 de Grenoble

Bulletin N° 206 d'Octobre 2013
Prix du numéro: 1 € - Abonnement : 6,50 €.

Faire bouger les lignes

Éditorial

Conditions de rentrée désastreuses, emplois du temps qui ne fonctionnent pas... Entre les effectifs, les réformes du lycée qui ont maintenant installé durablement le chacun pour soi, la désorganisation, la difficulté à penser les solidarités, les injonctions qui ne font pas sens (*livret de compétences...*), il est bien difficile de réussir à trouver un rythme, un mois après la rentrée, et comme des naufragés, on est déjà conduit à regarder vers l'horizon des vacances qui se profilent, pour pouvoir souffler, reprendre de l'air.

C'est dans ce contexte que le chantier de l'Éducation prioritaire est mené à la hussarde, dans une démarche médiatique où la parole de la profession sera soigneusement filtrée, comme en ont déjà fait l'expérience les établissements dans lesquels les assises ont eu lieu.

Et si ensemble, on prenait un peu d'air ? La section académique du Snes donne rendez-vous le mercredi 16 octobre à la Bourse du Travail pour construire l'Éducation prioritaire nécessaire à l'École, et porter vraiment les demandes des collègues. Ensemble, nous voulons faire en sorte que les acteurs de terrain participent aux assises interrégionales du 27 novembre à Lyon, quitte à nous faire entendre à l'extérieur si l'intérieur est déjà orchestré...

La suite, ce sera le bilan des réformes du lycée : là encore, prenons les devants : l'aide personnalisée risque bien de passer à la trappe, ce qui ne fera pleurer personne, vu les conditions de mise en place et les gâchis qu'elle génère dans bien des cas, mais prenons garde de ne pas perdre les moyens au passage, ce qui pourrait bien advenir, tant la crise des recrutements perdure, privant ainsi du nécessaire potentiel de moyens. C'est donc bien à nous d'anticiper et d'évaluer ce qui se passe dans nos établissements.

Ces lignes s'écrivent un jour funeste, celui où le gouvernement doit entériner le passage aux 43 annuités pour permettre une retraite sans décote. Qui pourra atteindre ce record ? On pourrait presque en rire, ça se met à ressembler au nombre d'années de condamnation au pénitencier dans Lucky Luke... Du coup, les enjeux sont clairs : baisser de façon drastique les pensions, habituer doucement à l'idée qu'il convient de s'organiser individuellement et de façon privée pour ses vieux jours, voire d'insinuer durablement dans l'esprit des plus jeunes que l'idée même de retraite construite sur la solidarité est le vieux reste d'une chimère parfaitement dépassée, et qui sait, rétrograde.

Non, les jeux ne sont pas faits, d'autres choix sont possibles, une autre fiscalité, un autre partage des richesses. C'est de politique, qu'il faut changer, si on veut mettre un terme à la désespérance de tous ceux qui n'ont pas voté pour cette politique-là en ramenant la gauche au pouvoir, et à son corollaire, la montée du Front National, qui prospère sur ce terreau et progresse parce que la masse fait le choix de se taire et de ne plus participer aux élections parce qu'elle se sent trahie.

Nous, mouvement syndical, avons dans ce contexte, la responsabilité de refuser la résignation, de continuer à dire non aux réformes qui sont mauvaises, à réclamer des hausses de salaires légitimes avec notamment le dégel du point d'indice **et, ensemble, nous le ferons encore, la journée du 15 octobre**, en prenant toute notre place dans les cortèges organisés avec l'intersyndicale dans l'académie.

- Corinne BAFFERT -

La rentrée gouvernementale : racisme et offensive anti-sociale.

Tribune *École Émancipée*

Alors que chômage, pauvreté et inégalités ne cessent de croître, le gouvernement en manque de légitimité n'hésite plus à employer les grands moyens. Attaquant encore nos retraites, se préparant à le faire sur le reste de la Sécurité sociale, maintenant le blocage de nos salaires, il use aussi des pires méthodes pour nous diviser et nous détourner des luttes sociales.

Nous mobiliser, encore, contre les politiques racistes

Car la place centrale de Valls et la violence de ses politiques racistes ne s'expliquent pas seulement par de la démagogie pré-électorale : il s'agit aussi de détourner les colères sociales de ceux et celles qui la méritent vraiment, « *président des patrons* » en tête de liste. Il y a 10 ans, avec le RESF, nous disions « *aucune chaise vide dans nos classes* ». Et nous avons longtemps réussi à bloquer en partie la machine. Au bout d'un an et demi de gouvernement Ayrault, qui compte encore les chaises laissées vides ? Les discours de Valls correspondent, malheureusement aux actes à la fois du gouvernement, mais aussi de bien des collectivités territoriales de plus en plus « *décomplexées* », quel que soit leur bord politique. Petit à petit, les droits à l'Éducation, à un logement, à la sécurité sont arrachés aux migrant/es Roms et à de plus en plus d'autres migrant/es. Certain/es de nos élèves sont les victimes directes de cette persécution des plus pauvres. Mais plus largement, nous sommes toutes et tous menacé/es lorsque nombre de droits essentiels ne sont plus considérés comme universels.

Nous mobiliser, encore, sur les retraites !

Alors que défendre ces droits et d'en conquérir de nouveaux est de plus en plus urgent, la journée du 10 septembre sur les retraites fut bien peu suivie dans l'Éducation. Pourtant, le PS maintient et approfondit les contre-réformes décidées par la droite qu'il avait pourtant fait mine de combattre dans les manifestations en 2010. La ligne n'a pas changé : il est donc d'autant plus fondamental que notre syndicat et notre fédération soient fermes sur les mots d'ordre : retrait de la contre-réforme, retour sur les précédentes. Chercher à discuter sans le rapport de force capable d'imposer ces exigences de base ne peut que nous affaiblir. Nous devons donc prendre au sérieux les appels à mobiliser début octobre lancés par la CGT. Cela sera l'occasion de nous retrouver de façon interprofessionnelle, de renforcer les liens entre secteurs combattifs et entre syndicats motivés à ne pas « *battre en retraite* », que ce soit dans la CGT, à Solidaires ou même ailleurs. Ces semaines doivent nous permettre de nous préparer au mouvement de grève généralisée - et sur la durée - qui est seul capable d'offrir de réelles victoires.

Nous mobiliser, encore, pour l'Éducation !

Ce rapport de force doit aussi se construire sur les colères qu'entraîne la situation dans l'Éducation. Alors que la crise affaiblit nombre de familles d'élèves, que l'avenir de beaucoup d'entre eux et elles est obscurci par le spectre du chômage, une réponse éducative ambitieuse devient une urgente nécessité sociale. Au lieu de cela, nous sommes confronté/es à une politique qui ne sort pas de la gestion de la pénurie et du court terme. Pire, elle maintient là aussi les grandes lignes du gouvernement précédent porteuses d'autonomisation des établissements, de sélection professionnalisante de nos élèves dès le collège, de précarité pour de nombreux/ses collègues... Dans les collèges et les lycées, le retour de créations de postes ne permet ni de rattraper les dégâts des années précédentes, ni de combler la montée des effectifs élèves. Résultat : bien rares sont les établissements où les conditions de travail s'améliorent. D'autant que les politiques d'austérité des collectivités territoriales nous touchent aussi directement de multiples façons. Nos collègues personnels de service et techniques, par exemple, sont de plus en plus soumis à des rythmes destructeurs, rarement remplacé/es quand ils ou elles craquent et, dans beaucoup d'établissements, n'arrivent plus à faire correctement le travail nécessaire au bien être de chacun/e.

Ce rapport de force, nos luttes collectives à toutes les échelles sont d'autant plus essentielles qu'il y a urgence à rendre espoir, et à proposer un autre projet de société que celui, autoritaire et raciste, qui domine aujourd'hui le paysage politique.

- Thibaut MICHOUX (Tendance École Émancipée) -

FAUT PAS PRENDRE LES ENFANTS DU BON DIEU POUR DES CANARDS SAUVAGES !

Tribune *Unité et Action*

Septembre sonne l'ouverture de la chasse aux oiseaux comme aux électeurs. C'est sans doute ce qu'ont retenu les membres de la majorité présidentielle. Il va donc falloir les détromper.

Miroirs aux alouettes.

Après une année de promesses très partiellement tenues, marquée par de réelles régressions, le gouvernement peut difficilement espérer faire diversion : on ne peut éternellement ressasser la priorité à l'Éducation et les créations de postes pour faire oublier les conditions de rentrée difficiles pour les personnels et les élèves ou bien les mauvais coups portés aux salaires, aux retraites et à la protection sociale. C'est un peu court de la part du Président de la République que de dire que c'est mieux que si c'était pire ! Il est temps de rappeler que l'usage du miroir aux alouettes est interdit.

Ortolans pour les vautours.

Dans ce contexte, le titre du journal Libération « *Hollande, président des patrons* » confirme le sentiment de beaucoup de nos concitoyens. Alors qu'on leur demande de consentir des efforts supplémentaires, les cadeaux se multiplient pour les nantis, sans aucune contrepartie, effet d'aubaine du crédit d'impôt-compétitivité, transfert de 35 milliards vers l'impôt pour compenser la hausse des cotisations retraites, sans compter les 200 milliards d'exonérations de cotisations sociales pour les entreprises.

« *Tout pour les uns, rien pour les autres ; c'est pas juste, y disait Frédo* ». Mais cela n'empêche pas les vautours du MEDEF de réclamer toujours plus de sacrifices.

Larmes de crocodiles.

La politique d'austérité conduite avec le même zèle que celui d'un gouvernement de droite, la complaisance pour le patronat, les dérives sécuritaires sèment la confusion dans l'esprit de tous ceux qui n'ont pas voté pour cette ligne politique-là. Comment s'étonner dès lors de la montée inexorable de l'extrême-droite quand toutes les décisions d'ordre économique ou social contribuent à alimenter ce phénomène ? Et les mêmes apprentis-sorciers viendraient verser des larmes d'hypocrites sur le danger que court la République, faire appel à la conscience du peuple pour faire barrage au Front National et prôner une fois de plus le vote utile ? Il n'est pas sûr que les électeurs veuillent être pris pour des pigeons.

Ne pas jeter le manche après la cognée.

Nous savions tous que la lutte pour le changement serait longue et ardue. Pas de quoi, donc, se décourager ! La responsabilité des militants du SNES-FSU est de continuer à débattre avec la profession pour convaincre que la lutte collective est plus que jamais nécessaire pour défendre nos conditions de travail et notre conception de l'Éducation, que les alternatives existent en matière de salaires, de retraites et de protection sociale.

À nous de prendre en charge cette tâche et de contribuer à la construction de perspectives d'avenir !

- Jean-Louis MOLLARD -

Dire non à une situation à la France-Télécom dans nos établissements !

Nos conditions de travail ne cessent de se dégrader, il est urgent d'en faire un état des lieux précis.

L'État maltraite son personnel, les agressions incessantes nous mènent trop souvent à banaliser des situations inacceptables.

Faisons le bilan de nos expériences et agissons ensemble pour que cesse ce mépris !

La section académique du SNES organise un **stage « Santé et travail »** pour échanger et se mobiliser,

le mercredi 13 novembre, de 9 h 00 à 16 h 30,

à la Bourse du Travail de Grenoble,

Stage co-animé par Xavier MARAND, secrétaire national du SNES.

(Voir aussi le site académique - <http://www.grenoble.snes.edu/spip/spip.php?article1206>)

Attention ! Il s'agit d'une journée de « *rattrapage* », il est donc nécessaire de déposer une demande d'autorisation d'absence même si, habituellement, vous ne travaillez pas le mercredi. Cette autorisation est de droit si la demande est faite avant le 13 octobre 2013.

Pensez aussi à avertir le SNES de votre participation (pour le nombre de photocopies...et les croissants !).

Compte rendu de l'audience au rectorat

La section académique du Snes a été reçue à sa demande, mardi 24 septembre, par le nouveau Recteur de Grenoble, Daniel Filatre, universitaire précédemment membre du cabinet du ministre des Universités, Geneviève Fioraso. Il s'agissait de présenter l'équipe académique en charge des dossiers, les grandes orientations portées par le Snes-FSU et, bien sûr, revenir sur les conditions de rentrée dans notre académie un an après le changement de majorité.

Sur un plan général, si nous approuvons évidemment l'arrêt des suppressions de postes et l'implantation de 171 postes de Second degré dans notre académie, force est de constater que cela n'a pas changé fondamentalement les conditions de rentrée sur le terrain puisque l'essentiel de ces postes permet de réinstaller la formation des néo-recrutés, indispensable également, c'est bien évident. Aussi, nous avons dit notre déception devant le manque d'ambition de cette loi de refondation de l'École : pas de choix d'une scolarité portée à 18 ans pour tous, d'où ces cycles qui éclatent le Second degré, d'un côté vers le Primaire et de l'autre vers le Supérieur... un cycle CM1 / CM2 / 6^{ème}, avec liaison CM2 / 6^{ème} survalorisée, instauration de « conseils de cycle », mais rien sur la non moins indispensable liaison 3^{ème} / 2^{nde}, qui ouvrirait à chacun une orientation positive et construite vers une Seconde, technologique, générale ou professionnelle... Rien, non plus, sur les réformes délétères des lycées qui sont cause majeure de la désorganisation des établissements à cette rentrée. Rien, enfin, sur une désormais incontournable revalorisation de nos métiers, tant du point de vue des salaires que des conditions d'exercice. De ce fait, la crise des recrutements perdure, et nous enfonçons dans un cercle infernal : salaires notoirement insuffisants, pas suffisamment d'enseignants... pas suffisamment d'enseignants, conditions d'exercice toujours plus dégradées, toujours moins d'École pour nos élèves.

Dans notre académie, nous avons dit notre insatisfaction grandissante de la « gestion des ressources humaines ». Il est temps de se préoccuper des conditions du bon fonctionnement des personnels du service public d'Éducation, d'en finir avec des compléments de services aberrants, de permettre aux personnels d'accomplir sereinement les missions qui leur sont confiées, sans être de surcroît assujettis à un impôt supplémentaire et inéquitable que constituent les frais de déplacement imposés de façon aléatoire et générés par l'administration. Un service public d'Éducation digne de ce nom ne se manage pas, fût-ce en mode new, il s'organise, en fonction des grands objectifs que la nation lui assigne.

Nous avons dénoncé la mise en place de L'ESPE dans le plus grand désordre, et demandé à être associés à son organisation. Les personnels et leurs organisations représentatives sont incontournables, la voix du Second degré doit être entendue.

Nous avons rappelé notre demande que soient poursuivis les travaux sur la carte scolaire du grand

Grenoble, étudié, enfin, le classement de la Haute-Savoie en « zone de vie chère », et menée sérieusement la réflexion sur la carte des enseignements, qui suppose a minima que les moyens soient effectivement accordés quand un enseignement de spécialité est officiellement ouvert dans un établissement.

Enfin, nous avons rappelé l'engagement du ministre à interpréter les décrets de 1950 tels qu'avant leur abrogation, c'est-à-dire sans majoration de service pour effectifs faibles dès lors qu'il s'agit de groupes de TD et TP.

La première satisfaction que nous avons eue, c'est d'avoir le sentiment d'avoir en face de nous un Recteur et, après les années que nous venons de vivre, nous n'allons pas boudier notre plaisir.

Au-delà, nous avons été écoutés, même si peu de réponses ont pu être apportées. Dans la suite de nos demandes récurrentes, des annonces sur les frais de déplacement seront faites au prochain CTA. Le Recteur va consulter le cabinet du ministre sur la question des majorations d'ORS. Nous y serons très attentifs.

Bien sûr, la priorité faite à l'Éducation nous a été rappelée, mais nous avons fait remarquer que l'attente de signaux clairs de rupture, d'annonces de mesures fortes commençait à être désespérée, et de la part de personnels qui avaient tout fait pour en finir avec la politique sarkosyste.

Sur la question de l'Éducation prioritaire, chantier qui s'ouvre dans les jours qui viennent, nous avons insisté pour que ne se rejoue pas le scénario de la loi de refondation : nous tenons à ce que les personnels des établissements, au plus près du terrain, puissent prendre la parole, s'emparer de la réflexion, et que le tout ne soit pas confisqué dans des grand-messes institutionnelles certes parfaitement orchestrées mais qui ont toujours la même particularité d'aboutir à des conclusions écrites avant les débats.

Nous avons souligné l'état de grande fatigue des collègues dès ce début d'année. Le Recteur nous a trouvés pessimistes et a pointé, pour sa part, l'engagement très puissant dans l'École des collègues qu'il avait rencontrés. Nous avons là un point d'accord : si le système tient, c'est bien trop souvent grâce aux sacrifices des collègues qui sont prêts à beaucoup pour leurs élèves, mais il faut cesser, et vite, de tirer sur cette corde, car le point de rupture semble proche, et l'actualité récente nous le rappelle douloureusement.

Beaucoup de questions donc, en particulier celles du Second degré, et qui ne semblent pas, pour l'instant, celles que le Recteur maîtrise le mieux.

Nous serons amenés à poursuivre le travail, et serons d'autant mieux entendus que notre parole émanera d'une pensée collective. En ce début d'année, faisons tout pour augmenter le nombre de syndiqués dans nos établissements, développer la participation aux stages académiques et départementaux, et approfondir le travail sur nos métiers et l'École que nous voulons pour les citoyens d'aujourd'hui et de demain.

- Corinne BAFFERT -

Impôts et pouvoir d'achat

Comme chacun peut le constater, la diète salariale continue pour les fonctionnaires. Non seulement, le point d'indice est gelé depuis quatre ans, mais les prélèvements à la source augmentent et par suite, le traitement net diminue. L'annonce a été faite dans les médias d'une augmentation au 1^{er} janvier, prévue dans le projet de loi de finances, pour les agents de catégorie C : entre 4,60 et 46 euros mensuels. Mais pour ne pas entamer la réputation de « privilégiés » faite aux fonctionnaires, très peu de ces médias (*peut-être mal informés*) ont précisé que ces augmentations n'avaient pour but que de rattraper le niveau du SMIC pour les plus bas salaires de la Fonction publique. C'est sans doute pour compenser ce remarquable « *coup de pouce* » que les retraités verront l'augmentation de leur pension repoussée au 1^{er} octobre. Elle intervenait auparavant au 1^{er} janvier (*en réalité sur la pension perçue fin janvier*), puis on est passé au 1^{er} avril et maintenant au 1^{er} octobre ce qui aura permis de priver les retraités de 9 mois d'augmentation tout en accroissant, pour eux aussi, les prélèvements.

Il y a les prélèvements à la source, mais il y a aussi les prélèvements sous forme d'impôts directs ou indirects. De toute part, on nous informe que cette année encore, le nombre de foyers imposables sur le revenu a augmenté d'environ un million. C'est le résultat du gel du barème de l'impôt qui a été instauré en 2011 et qui a été maintenu. Une simple augmentation du salaire au niveau de l'inflation - donc sans gain de pouvoir d'achat - peut vous rendre imposable. Mais la suppression de la demi-part pour les personnes ayant élevé seules un enfant, par exemple, peut aussi concourir au même résultat. Avec toutes les conséquences pour les nouveaux imposables sur les aides sociales supprimées, sur les exonérations de taxes ou d'impôts locaux...

Le projet de budget pour 2014 persiste dans le choix de l'austérité pour les salariés : dix milliards de hausse de la TVA pour compenser le Crédit d'Impôt Compétitivité-Emploi (*CICE*) accordé aux entreprises sans aucun contrôle sur son utilisation, augmentation de 75,3 milliards de l'impôt sur le revenu mais 36,2 milliards de baisse de l'impôt sur les sociétés, la nouvelle taxe prévue sur l'excédent brut d'exploitation des entreprises est déjà jetée aux oubliettes après quelques cris d'orfraie poussés par le président du Medef, nouvelle baisse du plafond du quotient familial de 2000 à 1500 euros pour une demi-part (*1 milliard d'euros*), projet de suppression de l'exonération d'impôt pour frais de scolarité (*440 millions d'euros*), suppression de l'exonération d'impôt pour les majorations de pension des parents de trois enfants et plus (*1,2 milliard d'euros*). À titre de comparaison, la taxe à 75 % sur les salaires et revenus dépassant le million d'euros annuel - l'alibi du gouvernement - devrait rapporter 260 millions d'euros, mais on en reparlera. Et puis, il y a dans le paysage la nouvelle taxe baptisée Contribution Climat-Énergie (*CEE*), la hausse des taxes sur le fioul lourd et sur le gaz... Bref, c'est la « *pause fiscale* » !

Une seule chose est déjà prévisible : comme nous venons de l'apprendre pour 2013, à la fin de l'année 2014, les pauvres seront encore plus pauvres et les très riches encore plus riches. Vous avez dit « *crise* » ?

Dépenses publiques

Le projet de loi de finances, c'est aussi 15 milliards de coupes dans les dépenses dont environ 9 milliards pour les dépenses de l'État et 5,8 milliards pour la protection sociale dont 2,9 milliards pour la seule assurance-maladie. La baisse des dépenses publiques va contribuer à déprimer un peu plus l'activité économique, donc affaiblir les rentrées fiscales, ce qui devrait conduire à de nouveaux impôts. On pourrait ressortir l'augmentation de la CSG, surtout pour les retraités - qui sont

aussi des privilégiés, comme chacun sait - et, en particulier, les fonctionnaires retraités qui sont, de ce fait, doublement privilégiés.

Ça serait quand même plus facile que de s'attaquer sérieusement à la fraude fiscale (*quelques 60 milliards d'euros par an*) - d'autant que le spécialiste de la question a dû brusquement quitter le gouvernement - ou de récupérer la TVA non payée par les entreprises (*environ 30 milliards par an*), ou de s'attaquer aux dépenses qui gonflent à nouveau la bulle financière, afin de réorienter toute cette richesse créée par les salariés vers des dépenses utiles, des investissements, l'augmentation du pouvoir d'achat ... À l'impossible nul n'est tenu !

Sécurité sociale

Vous avez besoin de lunettes, débrouillez vous avec votre complémentaire si vous en avez une, comme le préconise la Cour des comptes. On verra plus tard pour vos dents. D'autant que les dépassements d'honoraires sont en augmentation chez les ophtalmologistes. Ils le sont aussi chez les gynécologues et les pédiâtres et globalement, toutes spécialités confondues. Les Contrats d'accès aux soins sont entrés en vigueur depuis le 1^{er} octobre. Ils sont censés limiter les dépassements d'honoraires des médecins du secteur 2 en échange d'avantages sociaux payés par l'assurance-maladie. Mais ces contrats sont aussi ouverts aux praticiens du secteur 1, ce qui va permettre à encore plus de médecins de pratiquer les dépassements et, comme nous l'avions prévu, de plus en plus de praticiens, en particulier les jeunes, s'engagent dans le secteur à honoraires libres. Pour eux, le dépassement devient la norme.

Ce dispositif va coûter 470 millions d'euros aux usagers via la CSG et les contributions des complémentaires-santé. Avec 5,8 milliards de moins pour la protection sociale, qu'est-ce qu'on va bien pouvoir supprimer comme prestations ? Pour les retraites, le gouvernement a déjà fait son choix : confirmation et aggravation des réformes passées et donc poursuite et accélération de la dégradation du niveau des pensions.

Perte d'autonomie

Michèle Delaunay, ministre déléguée chargée des Personnes âgées et de l'Autonomie, était à Grenoble les 26 et 27 septembre. Elle doit présenter bientôt un projet de loi qui traitera de la question de la dépendance (*pardon, de « la perte d'autonomie »*). À ce sujet, elle a invité ses auditeurs à la soutenir dans son projet et demandé « *que les attentes de chacun s'expriment* ».

Sur quoi, le représentant des retraités CGT lui a rappelé que les organisations syndicales de retraités unanimes lui avaient remis un texte commun demandant que la perte d'autonomie soit prise en charge par la solidarité nationale au sein de la Sécurité sociale. Un exemple d'attentes exprimées. Sans hésiter la ministre a répondu négativement (*une attente exprimée n'est pas nécessairement une attente satisfaite*) en disant son désaccord avec un cinquième risque de Sécurité sociale (*ce que ne demandent pas les organisations*) mais en confondant ainsi cinquième risque et cinquième branche, erreur répandue. Elle a repris à son compte les arguments fallacieux des sociétés d'assurance en disant que le vieillissement est prévisible et peut donc relever de l'assurance (*mais pas des assurances sociales !*), qu'elle ne veut pas mélanger ce qui relève des soins, de la maladie et ce qui relève de l'aide à la personne, l'hébergement, elle a parlé de contribution spécifique... Enfin, nous avons bien compris que l'orientation qui préside à ce projet de loi est celle-là même que nous avons toujours combattue et que, comme sur le dossier des retraites, le combat doit continuer.

- Jean-Claude LAMARCHE -

Préparer dès maintenant le congrès du SNES, une question de démocratie syndicale.

Comme tous les deux ans, le SNES tiendra son Congrès statutaire national début avril. Ce congrès sera préparé par le congrès académique des **20 et 21 mars** et, auparavant, le Conseil syndical académique du **18 février**. Le Congrès, comme le Conseil syndical, sont constitués par la CA académique et par les représentants des sections d'établissements. Notez dès à présent ces dates et prévoyez d'être présents ou représentés en ces occasions.

Les congrès sont en effet les instances dirigeantes du SNES, au plan national comme académique ; ils fixent l'orientation et les mandats pour les directions élues l'année où ont lieu les congrès statutaires. Il est donc essentiel, pour la vitalité du SNES et son fonctionnement démocratique, que chaque adhérent se sente partie prenante de ces instances et y apporte sa contribution, soit en y participant personnellement, soit en participant au mandatement de son ou de ses représentants. Trop souvent, les délais de rédaction et de publication des prérapports, la densité des textes, comme la course contre la montre de nos activités professionnelles, empêchent le plus grand nombre d'entre nous d'être réellement acteurs de ces temps forts. Pourtant, il n'est pas sain que notre syndicat fonctionne sur la base de délégation de responsabilités et de confiance. Le présent article a pour objet de pointer dès à présent - et donc sans attendre la publication des projets de textes - les points sur lesquels il est souhaitable que les adhérents, dans le cadre de leur S1 ou à titre individuel, s'associent à l'élaboration de nos orientations, en participant aux stages thématiques ou locaux organisés par les S2 et le S3 ou en adressant à la Section académique des contributions au débat qui seront recueillies par les rapporteurs académiques de chaque thème.

Thème introductif :

C'est la nouveauté de cette année, les quatre thèmes traditionnels seront précédés d'un point sur le contexte économique, social et politique, sur la responsabilité et la stratégie des organisations syndicales dans ce contexte, ainsi que sur le rôle de l'État, des services publics et de l'Éducation. Il s'agit là de **fixer les grandes lignes d'orientation**, sans entrer dans le détail des dossiers et mandats qui seront développés dans les quatre thèmes habituels. L'exercice n'est sans doute pas aisé, mais il devrait être facilité par une publication rapide du projet de texte. Les S1 pourraient alors s'en saisir pour initier le débat dans les établissements.

Thème 1 :

Sans préjuger de son intitulé définitif, ce thème est traditionnellement celui qui répond à la question « **Quel Second degré pour quel système éducatif pour tous les jeunes ?** » Il détermine le projet éducatif du SNES qui est confronté à la loi d'orientation et à ses déclinaisons réglementaires. Les rapporteurs nationaux ont prévu une série de fiches thématiques qui seront autant d'entrées possibles pour une discussion de S1 mais, d'ores et déjà, nous pouvons collecter les contributions et les soumettre au débat.

Thème 2 :

Une fois posée la question du projet éducatif, le thème 2 examine la question « **Avec quels personnels ?** » et y répond en déclinant nos mandats de niveau de qualification, de recrutement, de formation initiale et continue, de carrière et de rémunération, comme de résorption de la précarité par la titularisation dans les corps statutaires correspondant au métier. Nul doute que cette année les questions de revalorisation de nos métiers (*Enseignement, Éducation, Orientation, Vie scolaire*), dans toutes leurs dimensions - à commencer par la dimension salariale - seront au cœur de ces débats. On y mettra aussi l'accent sur le ménagement des établissements, les conditions de travail, les aménagements de fin de carrière, les perspectives de mobilité choisie, etc...

Thème 3 :

C'est le thème des **grandes questions de société**. Nécessairement lié à une analyse de la situation économique et sociale - qu'il ne sera sans doute pas aisée de dégager du thème introductif - ce thème rappelle et développe nos principes de solidarité et la nécessité de développer et d'améliorer, et donc de financer, les services publics et la Protection sociale. La question de la fiscalité sera donc au cœur de nos échanges, sans doute différemment du rouleau compresseur médiatique actuel. C'est aussi dans ce thème que sont traitées les questions de « *droits et libertés* » sur lesquelles le SNES est engagé depuis son origine.

Thème 4 :

Le dernier thème est celui qui, après les trois précédents, détermine nos revendications et orientations fondamentales et tente de répondre à la question « **Quel outil syndical pour faire avancer nos mandats ?** ». Il comporte, à la fois, un aspect interne au SNES et à la FSU - pour rendre nos organisations plus efficaces, plus pertinentes, plus en phase avec la société et nos adhérents - et un aspect plus large de réflexion sur le paysage syndical au plan local, national, européen et international. Nos discussions porteront donc sur les améliorations à apporter à notre fonctionnement, mais également sur nos mandats antérieurs de construction d'un outil syndical commun à l'ensemble des travailleurs, la division syndicale étant une réalité héritée d'une histoire mais devant être dépassée.

Sur l'ensemble de ces thèmes, nous sommes preneurs de toutes les expressions individuelles ou collectives. Toutes les contributions seront portées à la connaissance des rapporteurs académiques et nationaux, comme des commissions du CSA du 18 février. Selon les délais et la concision des expressions nous essaierons d'en publier certaines sous des formes qui restent à déterminer.

Le CHSCT à quoi ça sert ? comment ça marche ?

- **Les CHSCT** * ont été créés en 2011 et mis en place dans les départements et dans l'académie en septembre 2012.
- Le site du rectorat de l'académie de Grenoble donne des informations dans la rubrique « *Santé, sécurité, conditions de travail* » (*qui reste largement à compléter*) et le site national du SNES propose en ligne un pdf consacré au CHSCT (http://www.snes.edu/IMG/pdf/8p_pt_sur_chsct.pdf). Vous trouverez ci-dessous les noms et coordonnées mails des **secrétaires départementaux et académique** * des CHSCT qui sont des représentants des personnels, désignés en fonction de la représentativité syndicale, et qui, dans l'académie, appartiennent tous à la FSU.
- Une **CHS** (*Commission Hygiène et Sécurité*) est installée dans chacun des lycées techniques et professionnels ou possédant des sections techniques, dans les EREA et dans les collèges avec SEGPA (*les membres de la CHS sont désignés parmi les élus au CA*). Dans tous les établissements doit aussi exister un **DUER** * : interrogez votre chef d'établissement.
- Nous savons que le travail rend parfois malade, ce n'est pas une fatalité. **Notre employeur est légalement responsable de notre sécurité et de notre santé au travail** (*à titre d'exemple voir, au verso (p.8), le tableau d'observation et de description d'un poste de travail*).
- Des registres peuvent être envoyés aux établissements ou des visites organisées de façon à ce que les situations soient portées à la connaissance des CHSCT.
- Sur toute question relative aux conditions de travail **interrogez votre secrétaire départemental de CHSCT** *.

- Michel LOMBART -

* **Le CHSCT** (*Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail*) est installé auprès du Recteur et de chaque DASEN. Il est compétent pour connaître et traiter toutes les questions concernant les personnels tant du point de vue de l'hygiène et de la sécurité que des conditions de travail et notamment des risques psychosociaux (RPS).

* **Le DUER** (*Document Unique d'Evaluation des Risques*) oblige l'employeur à prendre en compte les conditions de travail et l'activité concrète des employés dans chaque unité de travail. Il doit être mis à la disposition des représentants du personnel, des membres des CHSCT, des médecins de prévention et des inspecteurs ISST.

*Contacts des secrétaires de CHSCT

Ardèche (07)	M^{me} BRUNON	chsctd-sec-07@ac-grenoble.fr
Drôme (26)	M^{me} SIGAUD	chsctd-sec-26@ac-grenoble.fr
Isère (38)	M. VINCENT	chsctd-sec-38@ac-grenoble.fr
Savoie (73)	M. BASTRENTAZ	chsctd-sec-73@ac-grenoble.fr
Haute-Savoie (74)	M^{me} MOCELLIN	chsctd-sec-74@ac-grenoble.fr
Académie	M^{me} PIGNARD-MARTHOD	chscta-sec@ac-grenoble.fr

Observation d'un poste de travail		Professeur de Sciences Physiques en classe de 6 ^{ème} . Exerce dans le collège depuis 8 ans.				
Situations de travail	Dangers	Risques	Gravité	Fréquence	Niveau de risque	Actions de prévention
Le laboratoire est exigü. Les placards de rangement sont en hauteur. Les produits en vitrine ne sont pas identifiés.	La manutention de charges. Les matériels et produits en hauteur	-Lésions dorsales. -TMS (<i>Troubles musculo-squelettiques</i>) Blessures par écrasement. Projections de produits par éclaboussures.	3	3	9	- Formation gestes et postures Étiqueter et identifier tous les produits d'expérimentation. Éliminer les éventuels produits interdits.
Le professeur parle très fort pour se faire entendre. dans une ambiance sonore gênante et bruyante.	Le bruit	-Lésions des cordes vocales. -Stress lié à une nécessaire vigilance. - Charge nerveuse... -Fatigue, -Stress	2	4	8	- Apprentissage à l'expression orale.
L'enseignant et les élèves évoluent dans une classe non ventilée. La VMC ne fonctionne pas.	Température non maîtrisée, air vicié pas de recyclage.	-Affections pulmonaires. -Allergies. -Conséquences pédagogiques	3	3	9	- Mise en place d'une ventilation mécanique
L'éclairage artificiel est maintenu. Néons allumés en permanence	Luminosité	-Éblouissement. Affection de la vision.	3	2	6	- Faire une étude sérieuse d'éclairage pour adapter l'éclairage à une salle de science soit environ 400 lux Faire un relevé d'éclairage
Des multiprises non conformes sont en service dans la salle	Électricité	-Risques d'incendie, et /ou de court circuits.	2	2	4	Remplacer les multiprises existantes par d'autres plus conformes.
Le professeur monte et descend une estrade dans son activité pour écrire au tableau.	Chute de hauteur	-Entorses, TMS	3	3	9	Supprimer l'estrade Redescendre la hauteur des tableaux
Tableau électrique de commande général ouvert.	Tableau de circuit électrique	-Électrocution	4	1	5	Fermer obligatoirement ces armoires à clé. Mettre affichage d'information sur les risques électriques.
La salle n'est pas chauffée. L'ambiance est froide. Pas de chauffage l'hiver selon le professeur	Le froid et la température	-Affections pneumo-thoraciques. -Absentéisme accru dû à des troubles respiratoires.	2	4	8	-Faire fonctionner le chauffage dans les salles de sciences en hiver.

Exemple de compte rendu d'étude d'un poste de travail d'après la classification proposée par la CRAM (voir ci-dessous)

La gravité des dommages potentiels

- | | |
|---------------|--|
| 1. Faible | Accident ou maladie sans arrêt de travail |
| 2. Moyenne | Accident ou maladie avec arrêt de travail |
| 3. Grave | Accident ou maladie avec incapacité permanente partielle |
| 4. Très grave | Accident ou maladie mortel |

POUR MÉMOIRE : Source CRAM

La fréquence d'exposition des salariés aux dangers

- | | |
|-------------------|--|
| 4. Faible | Exposition de l'ordre d'une fois par an |
| 3. Moyenne | Exposition de l'ordre d'une fois par mois |
| 2. Fréquente | Exposition de l'ordre d'une fois par semaine |
| 1. Très fréquente | Exposition quotidienne ou permanente |

Situations dangereuses	Dommages éventuels	Risques		Niveaux priorité	Mesures de prévention	
		Gravité	Fréquence		Existantes	A proposer

Renforcer le SNES, organiser le S1.

Nous l'avons maintes fois dit, écrit, et ne cessons de le répéter : la section locale du SNES (S1) est à la fois la richesse et l'originalité du SNES. C'est un maillon essentiel pour la syndicalisation, l'action et la représentativité de nos élus. Dans une académie qui compte environ 20 000 personnels de notre champ de syndicalisation répartis sur 5 départements, des rives du Léman à la Drôme provençale et au plateau ardéchois, le S1 est indispensable pour rompre l'isolement de nombreux collègues et rassembler. Si le SNES est le seul syndicat à avoir la capacité de faire vivre réellement des sections d'établissements et à y animer une section de la FSU, cela est loin d'être la réalité dans tous les établissements. Par ailleurs, là où existe réellement un S1, il convient de faire participer davantage les adhérents à la réflexion collective et à la préparation de nos instances (voir article sur le congrès). Bien sûr, devant l'aggravation de nos charges de travail et l'émiettement du temps disponible, cela est loin d'être facile, mais il est nécessaire de trouver des moyens de rompre l'isolement de bien des collègues face aux difficultés professionnelles, à la hiérarchie, à la paupérisation croissante, à la dégradation de nos conditions de travail, etc...

Il n'existe pas de recette ou de solutions « clés en main » mais on peut compter à la fois sur l'imagination de chacun au plan local, comme sur l'aide et le soutien des militants des S2 et du S3 qui sont disponibles pour intervenir lorsque cela est nécessaire.

1. Je suis dans un établissement où existe une vraie section syndicale animée par des collègues militants.
→ Je propose de participer au renforcement du S1 d'abord en adhérant ou réadhérant, ce qui est la première forme d'action, puis en invitant mes collègues à en faire autant ; je prends ma part du travail syndical au sein du bureau du S1, c'est toujours plus facile à plusieurs et cela prépare les relèves et donc assure la pérennité du SNES.
2. Nous sommes quelques syndiqués, l'un d'entre nous a donné son nom comme correspondant, mais nous n'avons guère le temps de nous réunir et il n'y a pas de réelle vie syndicale.
→ Je travaille en priorité à l'élargissement et au renforcement ; je propose de nous retrouver autour de quelques huîtres ou d'un peu de charcuterie (cela peut aussi être des pâtisseries, selon les goûts et les convictions personnelles) pour voir comment on peut initier et développer une vraie vie syndicale, en se partageant les responsabilités ou en travaillant en binôme (ou trinôme) et en faisant appel aux militants du S2 ou du S3.
3. Je suis seul syndiqué (ou nous sommes deux) et il n'existe aucune vie syndicale dans mon établissement.
→ Je travaille en priorité à l'élargissement et au renforcement ; je n'hésite pas à faire appel au S2 ou S3 pour venir animer une heure mensuelle d'information syndicale ouverte à tous.

Dans toutes ces situations, je sais que le SNES n'est pas une entité qui existe en dehors de ceux qui le constituent, ses adhérents organisés sur leur lieu de travail.

- Jacques AGNÈS -

Militante dévouée du SNES-FSU en Ardèche,

Marie-Alice Bonnefon nous a quittés à la fin du mois d'août.

Passionnée par son métier, animée par une certaine conception de l'Éducation, des relations humaines et de la vie en société, c'est tout naturellement que Marie-Alice se lança dans le militantisme syndical.



Convaincue de la nécessité de l'action collective, elle milita d'abord au sein de ses établissements successifs avant d'intégrer la section SNES-FSU de l'Ardèche.

Marie était appréciée pour ses très nombreuses qualités. Douée pour l'informatique - alors qu'Internet et l'ordinateur étaient encore trop abstraits pour de nombreux militants - elle était toujours disponible ; elle apportait à nos réunions sa sérénité, sa grande générosité et beaucoup de chaleur humaine. Et cette grande discrète qui n'a jamais cherché à se mettre en avant était d'une efficacité redoutable dans le travail syndical.

À l'aube d'une retraite bien méritée, elle aurait pu se reposer mais elle a pris en charge la trésorerie du secteur des retraités ardéchois. Et, malgré ses soucis de santé, Marie était toujours présente parmi nous lorsqu'il fallait manifester dans les rues de Privas, de Valence ou de Montélimar.

Au-delà d'une militante fervente, c'est une amie que nous avons tous perdue.

Son sourire, sa gentillesse, sa présence nous manquent déjà.

- Jacky MABILON pour le SNES / FSU - Ardèche -

Assises de l'Éducation prioritaire... des strapontins pour ses acteurs ? C'est non !

En cette rentrée, le ministère continue sa série d'annonces en mettant en avant la concertation et la consultation des collègues : chantiers des programmes dans le Premier degré avec une consultation des professeurs des écoles et, aujourd'hui, les Assises de l'Éducation prioritaire.

Des chantiers dans la continuité de la loi pour la Refondation de l'École et avec la même tonalité quant à la prise en compte de la parole des personnels.

Changement de vocabulaire, certes, mais on ne peut qu'être prudent sur l'organisation de ces Assises, tant tout est savamment orchestré pour que la parole des personnels ne déborde pas.

Première étape, une demi-journée banalisée par réseau associant les personnels des collèges RRS et ECLAIR, et les personnels du Premier degré. Il est bien sûr évident que les autres collègues ne sont pas concernés par la réflexion sur l'Éducation prioritaire, alors que le ministère a indiqué que la réflexion initiée servirait à la réflexion sur tous les collèges et donc, le Second degré. Quelles paroles des collègues ? Il ne s'agit pas de revoir la politique de l'Éducation prioritaire, mais de « *faire partager le diagnostic établi, le commenter, le compléter en fonction de la diversité des situations académiques et des remontées de terrain élaborées lors d'une demi-journée de concertation organisée dans chacun des réseaux* » et « *d'étudier les conditions de faisabilité des leviers d'efficacité identifiés dans ce diagnostic, recueillir réflexions et suggestions* ». Vrai modèle de langue de bois... La parole se trouve contrainte, enfermée dans le cadre préétabli par le ministère, dans des pistes dont l'ordre suffit à orienter les réponses. Il n'est qu'à prendre la question des moyens qui arrivent en 5^{ème} point et simplement pour mettre en œuvre le levier des « *perspectives pédagogiques et éducatives* » qui occupent la première place. La construction est logique mais quand, par ailleurs, le rapport préparatoire évacue l'idée de la réduction des effectifs par classe (*il est vrai que passer de 27 élèves à 25 n'autorise pas véritablement à vérifier les études de l'économiste Thomas Piketty qui a montré qu'une baisse **significative** du nombre d'élèves par classe permettait un progrès notable des élèves*) et que le postulat de départ se résume aux nombres trop importants de collèges en Éducation prioritaire ... on retrouve la vieille rengaine du faire mieux avec moins.

Deuxième étape, une restitution en quelques points - 3 qui font consensus, 3 qui font débat - sous la houlette du chef d'établissement et d'un IEN.

Ensuite, tout nous échappe : une synthèse académique (*qui la fait ?*), des assises à Lyon regroupant les académies de Dijon, Grenoble et Lyon sur une journée faite de grandes messes... Et encore un filtrage avant une remontée à Paris.

Pas de temps pour poser les vraies questions, pour demander pourquoi les seuils retenus par le rectorat sont si hauts et pourquoi l'on n'hésite pas à fermer des classes pour remplir un peu plus. Pas de temps pour comprendre pourquoi l'on nous demande d'adapter les programmes à nos élèves, à leur proposer toujours moins alors que l'Inspection générale a montré la nécessité contraire. Pas de temps pour savoir où se trouve l'assistante sociale qui est toujours absente depuis un mois et qui empêche tout travail suivi avec les services sociaux et les familles... Des questions parmi d'autres qui sont celles des établissements de l'Éducation prioritaire. Et puis, pourquoi, pour une classification qui n'aurait plus de pertinence, retrouvons-nous, par exemple, aujourd'hui une différence de 11 points pour les taux de réussite au DNB en Isère ?

Cette nécessité de revoir la politique de l'Éducation prioritaire, le SNES-FSU la revendique depuis la dernière réforme de 2006 et il n'a pas attendu que les recteurs soient informés mi-septembre de la tenue de ces assises, que les chefs d'établissement aient moins de 3 semaines pour organiser celles-ci dans une période où se succèdent les réunions parents / professeurs, où les projets se mettent en place... Les personnels, avec leur organisation syndicale, le SNES-FSU ne seront pas sur un strapontin, mais au centre de ces assises. C'est pourquoi le SNES les appelle à se saisir de ces problématiques, à consulter et diffuser les pages spécifiques consacrées aux Assises sur le site www.grenoble.snes.edu .

Il est essentiel de s'imposer dans les ateliers, d'imposer notre rédaction des synthèses et notre présence lors des Assises à Lyon et dans les délégations d'établissement, comme seule organisation syndicale véritablement représentative des personnels.

Le SNES et la FSU invitent tous les personnels à participer à la réunion du mercredi 16 octobre à 14h, à la Bourse de Travail de Grenoble, pour établir le véritable bilan de ces demi-journées de concertation et porter les revendications de tous à propos de l'Éducation prioritaire.

- François LECOINTE -

Formation... Jusqu'ici tout va bien ?

Dernière rentrée difficile ?

Dernière rentrée difficile pour les stagiaires avait annoncé le rectorat à la fin de l'année passée et la promesse a été tenue ! Il faut dire que le rectorat avait tout mis de son côté : blocage de postes pour trois contractuels admissibles, sans avoir la certitude qu'ils seraient effectivement présents à la rentrée, des supports pour les stagiaires lauréats des concours sis à plus de 3 heures des lieux de formation hebdomadaire... Et comme la situation n'était pas assez compliquée, en fin d'année, les universités de l'académie ont déplacé de Grenoble à Chambéry le master pour les étudiants se destinant aux concours en Sciences physiques et Chimie et le ministère a réussi à reporter ses problèmes dans notre rectorat. Car, vouloir diffuser les résultats des affectations nationales le 13 juillet au soir suppose anticiper les problèmes informatiques et donc la présence d'informaticiens en cette période de vacances... Résultat, les stagiaires n'ont eu connaissance de leur affectation dans une académie que le lundi suivant, avec des calendriers difficilement tenables dans les académies. Passons sur les oublis de mutations simultanées et cela se termine par des stagiaires qui font leurs vœux en catastrophe, que le rectorat doit réintégrer dans ses listes, etc. Climat électrique au rectorat qui, refusant la tenue d'un groupe de travail demandé par les SNES, SNUEP et SNEP-FSU, a décidé d'affecter tous les stagiaires à la date promise et a dû - dans les semaines qui ont suivi - revenir sur des affectations, du fait de l'oubli de points (*correspondant à des situations familiales particulières*), de mutations simultanées... Modifications qui auraient pu être évitées par la tenue... d'un groupe de travail !

La situation est cependant loin d'être satisfaisante car les problèmes signalés - dès les prévisions de supports - se posent encore aujourd'hui avec, comme premières victimes, les stagiaires lauréats des concours et, comme victimes collatérales, les TZR et les contractuels.

En raison du blocage de postes de 18 heures pour des contractuels admissibles dans les agglomérations de Grenoble et de Chambéry - contractuels dont beaucoup n'étaient pas au rendez-vous - les stagiaires lauréats des concours se sont retrouvés sur des affectations éloignés. Il n'est donc pas rare que les stagiaires soient contraints de faire plus de 6 heures de voiture (*remboursées dans 6 mois, sur la base du tarif SNCF 2nde classe*) pour une journée de formation par semaine... puis d'attaquer le lendemain face à leurs classes. Pour les TZR, appelés à boucher les trous laissés par les étudiants contractuels qui n'ont pas accepté ce système, les affectations sur plusieurs établissements et les annonces tardives ont sensiblement augmenté. Quant aux contractuels, beaucoup vivent devant leur téléphone.

Seul point positif en cette rentrée, tous les stagiaires ont eu la confirmation de leur décharge, même si des problèmes subsistent pour les enseignants documentalistes, les titulaires d'autres corps (*PE, PLP...*) et que certains établissements ne l'ont pas anticipé

Et pour l'année prochaine ?

Un avant-goût dès cette année avec les contractuels admissibles et la question du tutorat ; lors de la réunion des tuteurs, l'ambiance était houleuse dans l'amphithéâtre de l'ex-IUFM / ESPE. En apprenant que cette charge est rémunérée par 400 euros pour un travail extrêmement prenant (*les contractuels admissibles assument au minimum 6 heures devant les classes, sans aucune formation préalable*) - quand les tuteurs des stagiaires touchent 2 000 euros - le ton est monté parmi les tuteurs.

Cette situation doit nous alerter car, à l'heure où le ministère travaille sur le statut des futurs stagiaires - qui, en fin d'année, seront recrutés par le concours en fin de M1, seront affectés pour 9 heures en responsabilité et poursuivront leur M2 dans le cadre de l'ESPE - la fonction de tuteur doit être revue... et sûrement sa rémunération. Le ministère entend refonder la formation des enseignants et, pour commencer, il a prévu de diminuer le salaire des stagiaires en le ramenant à 1,12 SMIC avec la bénédiction du SE-UNSA et du SGEN-CFDT en CTM (*Comité Technique Ministériel*).

Quant à la situation dans l'ESPE de Grenoble, elle est de plus en plus préoccupante : les masters doivent être revus cette année car les maquettes ont été retoquées au ministère sur les questions de professionnalisation ; les personnels ont déposé une alerte à leur CHSCT sur les conditions de rentrée ; les contractuels admissibles suivent une formation pour préparer leurs oraux et ne savent pas encore quel sera leur service en tant que stagiaire l'année prochaine... Et si un contractuel admissible ne réussit pas son oral (*un sur deux en moyenne*), qui sait ce qu'il deviendra ?!

Le SNES-FSU a rappelé au Recteur que la question de la Formation initiale et continue des personnels était fondamentale pour nos collègues. Pour les étudiants se destinant au métier du professorat, les conditions de stage, la rémunération en baisse pour les futurs stagiaires, l'absence de véritables prérecrutements ne sont pas des signaux de nature à endiguer la crise de recrutement. Le Recteur s'est dit attentif à notre demande d'être membre des Conseils de l'ESPE, en tant que première organisation représentante des personnels de l'Éducation, quand ce sont les universités qui sont en charge de ces questions.

Accueillir nos nouveaux collègues et les mobiliser ! Les militants du SNES sont présents sur les lieux de formation des stagiaires lauréats des concours, des contractuels admissibles et des EAP. Il est essentiel, dans nos établissements, de faire le point sur leur situation et de nous transmettre leurs coordonnées.

Pétition à signer massivement
« **Pour une formation et une revalorisation de la mission de tuteur ou de tutrice !** »
(www.snes.edu/petitions)

- François LECOINTE -

HALTE AU DÉMANTELEMENT DU SERVICE PUBLIC D'ORIENTATION.

Le CIO départemental de Chambéry a fermé au 31 août 2013, à la suite du désengagement du Conseil Général 73. Ce n'est que le 17 juin 2013 que les personnels du CIO très inquiets pour leur avenir ont été convoqués, à la suite de leur demande, par le DASEN 73 et le CSAIO.

Ils ont appris, 15 jours avant les vacances d'été, que le CIO départemental de Chambéry était repris par l'État, avec une surface quatre fois plus petite cependant. Tout se faisant à moyens constants, l'État ne pouvait pas conserver les anciens locaux.

L'ancien CIO départemental de Chambéry de 400 m² s'est donc vu transformer en un CIO d'État de 100 m² ne permettant plus de loger les bureaux des 15 COPsy du CIO de Chambéry. Chaque COPsy du CIO d'État de Chambéry est rattaché depuis le 1^{er} septembre 2013 à un établissement scolaire, sur lettre de mission du Recteur, et a vu son secteur d'intervention réorganisé (*parfois complètement*) pour réduire les frais de déplacement au minimum. Cet établissement de rattachement devient son nouveau lieu de travail et «*constitue le point de départ de [ses] interventions dans les établissements*».

Normalement, chaque COPsy doit bénéficier dans cet établissement d'un «*bureau équipé*», mais c'est loin d'être le cas ! Certains bureaux doivent être partagés avec d'autres personnels, ou bien ne permettent pas d'imprimer un document...

Cette réduction drastique a entraîné une importante dégradation des conditions de travail des COPsy et des personnels administratifs, ainsi que du service rendu aux usagers.

En effet dans les locaux du nouveau CIO d'État de Chambéry, il y a :

o un seul bureau pour les trois personnels administratifs au lieu des trois (grands) bureaux dans les anciens locaux. L'une d'eux n'a même plus que son meuble de bureau coincé au fond d'un couloir sans fenêtre !

o aucun bureau pour les COPsy qui se retrouvent sans endroit pour travailler, ni même pour poser leurs affaires. Les COPsy n'ont plus de bureaux au CIO de Chambéry !

o aucune salle de réunion : les Réunions de Centre se font à l'extérieur du CIO, dans les locaux de la DSDEN, sans accès direct par l'intérieur, et à condition de pouvoir réserver la salle sur un planning. De ce fait, les personnels

administratifs qui ne participent pas à la RC se retrouvent isolés des autres personnels.

o seulement deux bureaux fermés permettant de respecter la confidentialité des entretiens sur rendez-vous, au lieu de quatre bureaux dans les anciens locaux.

o des problèmes de parking rendant l'accès difficile et obligeant les usagers à utiliser un parking payant.

o un seul WC commun tant pour les personnels du CIO que pour ceux du Service Médico-Social attenant, que pour les usagers !

o pas de lieu de convivialité autre qu'un réduit sans VMC.

o des problèmes matériels qui demandent l'intervention du CHSCT.

Lors de la réunion du 17 juin, le DASEN 73 et le CSAIO ont tenu à ce que la situation du CIO de Chambéry ne soit pas comparée à celle du CIO de Thonon.

Cependant, si Chambéry a conservé un CIO, même petit et mal aménagé en catastrophe (*branchement du téléphone 15 jours après la rentrée, des bureaux, sans accès Internet, des prises électriques non encore installées fin septembre pour brancher les ordinateurs de l'accueil, etc...*), on peut néanmoins craindre que la situation prennent la même tournure avec une DCIO qui envisage que les COPsy fassent des permanences pendant les vacances scolaires et le mercredi après-midi en établissements scolaires !

Les COPsy refusent et restent très vigilants sur les conditions de travail dans les établissements en dehors du temps scolaire, qui non seulement ne permettront pas d'offrir aux usagers la même qualité de service qu'au CIO (*documentation, logiciels d'orientation spécifiques...*) mais produiront des situations de travail isolé dont la meilleure prévention des risques est de les éviter ! (*cf. site de l'INRS*).

Les CIO d'Annecy et de Romans sont également concernés par le désengagement prochain des Conseils Généraux de Haute-Savoie et de Drôme.

- Chantal MOULIN -

STAGE T.Z.R.

La rentrée est passée, beaucoup connaissent leur(s) affectation(s), d'autres non, et le nombre des TZR (*Titulaires sur Zone de Remplacement*) rencontrant des problèmes ou des affectations difficiles, voire totalement intenable, est en augmentation : **de nombreux TZR se voient affecter sur plusieurs établissements à la fois avec d'importantes difficultés de transports** (*pas de transports en commun entre ces établissements, temps de trajet longs et coûteux avec un véhicule personnel,...*), **d'emploi du temps** (*nécessité de disposer d'un temps suffisant pour se déplacer entre les établissements, pour se restaurer,...*), **ou de pénibilité,...**

L'expérience des années précédentes montre que - sauf en d'assez rares occasions - les interventions et protestations individuelles ne permettent guère de résoudre ces problèmes.

Le seul moyen efficace, capable de faire bouger l'administration, est l'action collective, telle qu'elle a déjà été menée avec succès par le passé : c'est en manifestant devant le rectorat que nous avons obtenu le rattachement administratif fixe et des frais de déplacements en cas d'affectation à l'année (*mais qui sont encore insuffisants*), c'est suite à la médiatisation de nos revendications que les affectations hors discipline ont diminué (*mais il en reste encore qui sont inacceptables*).

C'est pourquoi, la section académique du SNES organise
un stage TZR,
le jeudi 14 novembre, de 9 h à 16 h ³⁰,
en salle 153 de la Bourse du Travail de Grenoble
(Arrêt de tram et parking à Grand'Place)

Ce stage a pour but de faire le point et d'informer les TZR sur les différentes difficultés qu'ils sont susceptibles de rencontrer, de lutter contre les affectations hors discipline et/ou les affectations éloignées, d'obtenir un remboursement des frais de déplacement plus satisfaisant, etc... mais, surtout, de

s'organiser pour élaborer une stratégie d'action collective.

Pour y participer, **remplissez une demande d'autorisation d'absence** (*voir site académique*) et la déposer dans votre établissement de rattachement et, en copie, à celui (*ou ceux*) d'affectation. L'absence pour formation syndicale - sans rattrapage - est de droit (*on ne peut pas vous la refuser*) si elle est demandée un mois avant la date du stage : pour qu'il en soit ainsi, il faut donc **la déposer avant le 14 octobre** (*Par la suite, il reste possible de déposer une demande mais, alors, le chef d'établissement peut éventuellement demander une récupération des heures non faites, voire refuser l'autorisation*).

Pensez aussi à **nous informer de votre participation à ce stage** par mail à s3gre@sned.edu ou par courrier à :

Section Académique du SNES, 16 avenue du 8 Mai 1945 - BP 137 38403 - Saint Martin d'Hères Cedex,
en mentionnant :

NOM Prénom:

Discipline :

Établissement(s) d'affectation et/ou ZR :

Je participerai au stage « TZR » du 14 / 11 / 2013 à la Bourse du Travail de Grenoble

***Faites connaître ce stage aux TZR autour de vous,
plus nous serons nombreux, plus nous aurons de poids.***

- Cyril BOREL (pour la section académique du SNES) -

La note de Vie scolaire doit être suspendue... SANS ATTENDRE !

La nouvelle Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École a enfin effacé la note de Vie scolaire instaurée par la loi Fillon de 2005.

La suppression de cette note était une demande forte de la communauté éducative lors de la concertation de l'été 2012.

Le constat qui en est dressé aujourd'hui par la profession et la recherche, sur son inefficacité et ses dérives, est sans appel : elle n'apporte rien au quotidien des établissements et elle n'a pas eu d'effets sur les comportements les plus perturbateurs et les plus violents.

Au prétexte que les modalités d'évaluation du Diplôme National du Brevet seront redéfinies par le Conseil Supérieur des Programmes, le ministère maintient aujourd'hui la note de Vie scolaire. Le CSE du 19 septembre a voté très majoritairement le vœu demandant la mise en conformité des textes réglementaires avec la loi.

Le Ministre a renvoyé la question de la suppression de la note de Vie scolaire au Conseil Supérieur des Programmes (CSP), dès son installation, pour avis avant les vacances de fin d'année.

Cette réponse n'est pas satisfaisante et nous demandons que le ministère prenne dès maintenant une mesure conservatoire de gel de la note de Vie scolaire en attendant l'avis du CSP.

Signez et faites signer la pétition en la téléchargeant sur le site national du SNES :

http://www.snes.edu/IMG/pdf/Petition_NVS_papier.pdf



Sommaire

- Page 1 : Édito
- Page 2 : Tribune libre EE
- Page 3 : Tribune libre UA /
Stage " Santé et travail "
- Page 4 : Compte rendu de
l'audience au Rectorat
- Page 5 : Impôts, pouvoir d'achat et
protection sociale
- Page 6 : Préparation du Congrès
- Pages 7-8 : Le CHSCT
- Page 9 : Renforcer le SNES... /
M-A. Bonnefon nous a quittés
- Page 10 : Assises de l'Éducation
prioritaire
- Page 11 : Formation... Jusqu'ici tout
va bien ?
- Page 12 : Halte au démantèlement
du service public d'Orientation.
- Page 13 : Stage TZR
- Page 14 : Note de Vie scolaire /
Hors-classe des CPE

HORS-CLASSE DES CPE... ENFIN !

Nous ne pouvons que nous féliciter de l'augmentation de 5 % à 7 % du ratio d'accès à la hors-classe pour notre catégorie, rétablissant ainsi une égalité de traitement entre les CPE et les enseignants et permettant des promotions supplémentaires pour nos collègues du 11^{ème} échelon.

Pour l'académie, c'est 6 promotions supplémentaires et, depuis la parution du décret, nous intervenons auprès du rectorat pour que la CAPA soit convoquée.

Cette revendication portée par les élus SNES-FSU tant au niveau académique que national n'a que trop tardé à être entendue et trop de collègues sont partis en retraite sans que leur soit reconnue cette promotion.

Nous espérons que cette mesure en inaugure d'autres, comme l'alignement du montant de l'indemnité forfaitaire des CPE sur l'ISOE des enseignants, comme la prise en compte du nombre d'élèves suivie par une nouvelle bonification indiciaire, par exemple, comme l'accès à l'agrégation ou à son équivalent.

- Bernard OGIER-COLLIN -

SECTION ACADÉMIQUE DU SNES - FSU

16 av. du 8 Mai 1945
BP 137 - 38403 -
Saint Martin d'Hères - Cedex
e-mail : s3gre@snes.edu
Tél : 04 76 62 83 30
Fax 04 76 62 29 64
Site académique :
<http://www.grenoble.snes.edu>